

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2017,001 Plan de gestion Chaîne des Puys- Faille de Limagne — Convention d'Objectifs – Avenant n°2

RAPPORT

Depuis 2007, le Département du Puy-de-Dôme appuyé par le Parc naturel Régional des Volcans d'Auvergne, par les services de l'Etat, par le Conseil régional d'Auvergne, par Clermont Université et par Clermont Communauté s'est engagé dans la constitution et le portage d'un projet d'inscription du périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Partageant les enjeux et les objectifs d'une inscription du site au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département du Puy-de-Dôme, l'Etat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et la Région ont signé le 27 septembre 2011 **une convention pour la protection de la valeur universelle de la chaîne des Puys et faille de Limagne**, relative à la mise en place du plan de gestion et d'une gouvernance adaptée, **suivie depuis par une convention d'Objectifs pour le plan de gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne**, signée le 1^{er} Décembre 2015 par les différentes parties.

Cette dernière convention organise la gouvernance, précise les modalités selon lesquelles les partenaires participent techniquement et financièrement à la mise en œuvre du plan de gestion Chaîne des Puys-faille de Limagne comprenant la réalisation d'un programme d'actions et la constitution et le fonctionnement d'une cellule de suivi terrain dédiée au périmètre Chaîne des Puys-faille de Limagne. Cette dernière a été créée avec un budget annexe dédié dès le début 2015.

Si les co-financeurs se sont alors engagés, sur un montant global, à financer les actions de ce plan de gestion, **il est nécessaire de préciser annuellement par avenant les contributions à la cellule de suivi et d'ajuster le programme d'actions. Cet avenant n°2 vous est soumis à la suite de ce rapport.**

Le SM PNRVA est concerné directement par la mise en place de la cellule de suivi, co-financée par les différents signataires, et par la maîtrise d'ouvrage d'actions particulières qui feront l'objet de rapports spécifiques. Un rapport particulier vous a été soumis au bureau de Septembre 2016 concernant uniquement le financement des postes de la cellule de suivi.

➤➤ Il vous est proposé :

- **d'autoriser le président à signer l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puys Faille de Limagne**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers relatives :**
 - **au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puys Faille de Limagne**
 - **aux actions du programme 2017 et notamment celle relative au Puy de Clersoux**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-100-2017-001-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

DELIBERATION

Le Bureau autorise le président à signer l'avenant n°2 à la Convention d'Objectifs du Plan de Gestion Chaîne des Puy Faille de Limagne et à solliciter les subventions relatives au fonctionnement de la cellule de suivi Chaîne des Puy Faille de Limagne et aux actions du programme 2017 (Puy de Clersoux) auprès des partenaires financiers

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

100 - MONTS DOMES

100,2017,002 Convention cadre pour la gestion du Puy de Combegrasse, avec le SMGF d'Aydat

RAPPORT

Depuis 2012, le **Syndicat Mixte de Gestion forestière d'Aydat** et le **Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** œuvrent ensemble, dans leurs domaines respectifs, à la préservation et la mise en valeur du Puy de Combegrasse, propriété du SMGF.

Ce partenariat a permis la réalisation des travaux d'ouverture du site pour une remise en pâture et une découverte par le public. Pour autant, du fait de travaux conséquents et du caractère expérimental de l'action, il est nécessaire de mener des actions pour améliorer cet existant, que ce soit en terme :

- de **gestion pastorale** (accompagnement des éleveurs pour l'équipement permettant une meilleure conduite du troupeau, semis adaptés, suivis floristiques),
- de **suivi du sentier** (signalétique temporaire, rectification des tracés pour une meilleure adaptation au site et à la fréquentation, installation et gestion d'éco-compteurs, ...)
- ou **d'information/sensibilisation** des visiteurs (présence des Gardes Nature notamment)

Afin de faire perdurer ces actions, déjà engagées, dans le maintien de l'intégrité du site, des usages mis en place et dans la protection des milieux, il est nécessaire de conclure avec le SMGF d'Aydat une convention cadre pour la gestion du site du Puy de Combegrasse, qui permettra de cadrer les interventions des agents du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

La convention pré-citée est annexée au présent rapport.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le président à signer la **Convention cadre pour la gestion du Puy de Combegrasse, avec le SMGF d'Aydat (et l'ONF, co-signataire à titre informel)**

DELIBERATION

Le Bureau autorise le président à signer la Convention cadre pour la gestion du Puy de Combegrasse, avec le SMGF d'Aydat.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-100-2017-002-DE
Date de télétransmission : 28/06/2017
Date de réception préfecture : 28/06/2017

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102 - CEZALLIER

102,2017,001 Convention de location pour les locaux de la Maison de la Réserve des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc loue à la Commune de La Godivelle un bâtiment dans le bourg du village pour y abriter la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes de la Godivelle.

Ouvert en période estivale, cet espace d'accueil reçoit tous les ans environ 2000 visiteurs. Animé par du personnel saisonnier, il permet de remplir les missions d'information et de sensibilisation du public à la préservation de l'environnement et la découverte du Cézallier. Les locaux abritent également les bureaux du personnel des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette de mai à octobre.

Un projet de nouvelle Maison de la Réserve est actuellement à l'étude, en partenariat étroit avec la municipalité de La Godivelle.

Dans l'attente de l'aboutissement de ce projet, nous proposons de contracter avec la Commune de La Godivelle une convention de 2 ans pour la location de ces deux bâtiments, sur les affectations suivantes :

- > espace muséographique et lieu d'information de la Maison de la Réserve naturelle des Sagnes,
- > bureaux du personnel de la Réserve naturelle en période estivale,
- > hébergement de l'animateur saisonnier et des stagiaires.

Le coût annuel toutes charges comprises s'élèvera à un montant de 2 500 euros maximum. La dépense sera financée intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

⇒⇒ Il vous est demandé d'autoriser le Président à signer avec la Commune de La Godivelle tout document utile pour cette location.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le président à signer avec la Commune de La Godivelle tout document utile pour cette location.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-102-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

10. SITES CLASSES ET RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

102 - CEZALLIER

102,2017,002 Programme d'études et de suivis scientifiques dans le cadre de la gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle

RAPPORT

Les tourbières de La Godivelle forment un complexe naturel exceptionnel en tête de bassin de la Dordogne. Ces zones humides représentent un réservoir de biodiversité remarquable et jouent un rôle crucial pour la préservation de la ressource en eau en aval.

Dans le cadre du nouveau plan de gestion de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle, rédigé par le Syndicat mixte du Parc pour le compte de l'Etat, il est envisagé un programme ambitieux de gestion et d'acquisition de connaissances sur 3 ans. Il s'agit de réaliser des travaux de restauration des habitats, de mettre en place une stratégie de suivi de la qualité des milieux et de réaliser des études et inventaires complémentaires du patrimoine naturel.

Les études seront confiées à des bureaux d'étude spécialisés, les travaux seront réalisés en régie.

Le coût est estimé à 158 000 € pour 2017-2019. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- > Fonds européens FEDER : 75 900 €
- > Agence de l'Eau Adour-Garonne : 45 000 €
- > Etat / DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : 37 100 €

	Intitulé des opérations	DREAL	AEAG	FEDER	Total
CS3	Suivre l'évolution des taux de nutriments dans les complexes tourbeux et leur bassin versant		40%	60%	13 000
CS4	Suivre la qualité de l'eau et des sédiments du Lac d'en Bas		40%	60%	20 000
CS5	Suivre l'influence du niveau du Lac d'en Bas sur la qualité des milieux		40%	60%	7 500
CS12	Evaluer la menace boisement sur les milieux à fort enjeu	40%		60%	4 150
CS13	Compléter les connaissances sur le fonctionnement des complexes tourbeux dans leur bassin versant		40%	60%	7 000
CS14	Compléter l'étude paléocologique de la tourbière Lac d'en Bas	40%		60%	9 000
CS15	Compléter les connaissances sur la fonctionnalité des habitats		40%	60%	15 000
CS16	Suivre l'évolution de la végétation sur les zones d'expérimentation de fauche		40%	60%	4 000
CS9	Suivre les oiseaux nicheurs	40%		60%	9 000
CS20	Réaliser l'inventaire des mammifères	40%		60%	7 350
CS21	Renouveler l'inventaire des araignées	40%		60%	8 000
CS22	Compléter l'inventaire des hétérocères	40%		60%	6 000
CS24	Réaliser l'inventaire des reptiles et amphibiens	40%		60%	5 000
CS25	Réaliser une étude de faisabilité du suivi de l'impact du changement climatique sur les milieux tourbeux	40%		60%	7 000
CC4	Editer des outils de découverte de la Réserve	40%		60%	4 500
IP1	Expérimenter la fauche de mégaphorbiaies et moliniaies	40%	60%		29 000
IP2	Contrôler les ligneux sur les secteurs menacés	60%			
	Total	37 100			

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-102-2017-002-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

- Il vous est demandé d'autoriser le Président.
- > à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet,
 - > à lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre de procédures adaptées,
 - > à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements nécessaires à l'exécution du projet, à lancer les consultations pour la réalisation des études dans le cadre de procédures adaptées, et à passer commande auprès des prestataires pour la réalisation des études.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

13. LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES

133 - ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES

133,2017,001 Etude de faisabilité technique de restauration de deux tourbières exploitées

RAPPORT

Un nouveau projet de contrat territorial 2017-2021 est en cours d'élaboration par le SIGAL sur le bassin versant de l'Alagnon. Ce contrat opérationnel a pour objectif de poursuivre la dynamique engagée depuis de nombreuses années en matière de préservation et restauration des ressources en eau et milieux aquatiques.

Le territoire du PNR des volcans d'Auvergne concerne l'amont du bassin de l'Alagnon, secteur riche en ruisseaux et notamment en tourbières de têtes de bassin versant.

Les tourbières du Couderc et de Greil-Rascoupet font l'objet d'une extraction industrielle de tourbe. Les autorisations d'exploitation arrivent à échéance en 2023, il est nécessaire dès à présent d'anticiper pour favoriser les meilleures conditions de restauration de ces sites après la fin d'exploitation.

Afin de définir un projet de restauration adapté aux enjeux de ces deux sites (hydrologie, biodiversité), une étude préalable est nécessaire. Pour chaque site, cette étude pourrait inclure :

- un diagnostic fonctionnel incluant une analyse historique (déjà réalisé pour la tourbière de Greil-Rascoupet dans le cadre de Natura 2000),
- une évaluation des pressions à l'échelle du bassin versant,
- une cartographie des habitats et un suivi d'espèces,

Ces actions seront complémentaires de suivis de qualité d'eau qui devraient être mis en place par le SIGAL dans le cadre du nouveau contrat territorial.

La réalisation de cette étude permettra de disposer d'éléments concrets pour proposer un projet de restauration à la hauteur des enjeux et proposer des indicateurs d'évaluation adaptés.

Afin de bénéficier de financements incitatifs, l'opération pourrait s'inscrire dans la nouvelle programmation du contrat territorial Alagnon 2017-2021 qui doit être déposée fin février à l'agence de l'eau pour une signature en juin 2017.

Le cout prévisionnel de l'opération est évalué à 55 000 € sur cinq ans. Le taux d'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne devrait être de 60 %. La réalisation de cette action sera dépendante du plan de financement final (en cours de montage). Une nouvelle délibération vous sera présentée pour valider le montage proposé le moment venu.

Il est proposé que le syndicat Mixte du PNR des Volcans d'Auvergne soit maître d'ouvrage de l'étude de faisabilité technique de restauration de ces deux tourbières exploitées. Pour ce faire, le syndicat Mixte du PNR des Volcans d'Auvergne devra être signataire du contrat territorial.

➤➤➤ Il vous est demandé d'autoriser le Président à inscrire le Parc des volcans en tant que maître d'ouvrage de cette étude dans le projet de contrat territorial.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-133-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

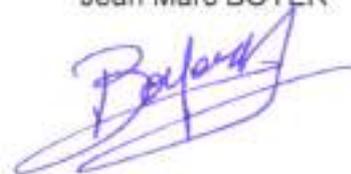
DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à inscrire le Parc des volcans en tant que maître d'ouvrage de cette étude dans le projet de contrat territorial Alagnon.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

18. TOURISME ET LOISIRS DECOUVERTE

187 - PROF TOURISME & LOISIRS PN

187,2017,001 Manifestations partenaires du Parc

RAPPORT

Plusieurs manifestations sont candidates à la démarche « Manifestation partenaires du Parc »

>>> Le Trail des 6 burons

Organisateur : Association Vie et Montagnes

Secteur concerné : Pays gentiane

3è édition en 2017 : 2 septembre

Format de la manifestation 2016 :

→ 3 courses pédestres :

La Croix du Jubilé - 12 km – D+ : 300m

La Gentiane – 24 km – D : 600m

Le Trail des 6 burons : 69 km – D+ : 2200m. En individuel ou par équipe de 2

→ 2 randonnées pédestres : 12 et 22 km

→ 3 randonnées VTT : 22, 40 et 62 km

Nombre de participants : 700 participants maximum

>>> Points forts:

- ✓ Utilisation de balisage éphémère : panonceaux réutilisables, fléchage au sol avec de la bombe de craie, rubalise
- ✓ Débalisage à pied ou en VTT à la fin des épreuves (serre file sur la 69 km)
- ✓ Des informations sur les possibilités de covoiturage sont accessibles sur le site internet
- ✓ Sensibilisation des participants à l'utilisation de gobelet personnel (dans le règlement de course)
- ✓ Approvisionnement en eau par des bidons de 5 litres
- ✓ Travail avec commerçants locaux priorisé

>>> Pistes de progrès:

L'association Vie et Montagnes pour la manifestation « Trail des 6 burons » s'engage pour la 1ère fois dans la démarche triennale « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne et du Grand Site du Puy Mary ».

L'organisateur veillera à :

Valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne et le Grand Site du Puy Mary en **affichant la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne et du Grand Site du Puy Mary »** et en **association les logos de ses partenaires** sur le site web ainsi que sur les documents imprimés de promotion de la manifestation.

>>> **Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne et du Grand Site du Puy Mary » au Trail des 6 burons organisé par l'association Vie et Montagnes, sous réserve de l'association à traiter les pistes de progrès sous 6 mois de la signature de l'édition 2017.**



La Dériv'Chaînes

Organisateur : Association Dériv'Chaînes

Secteur concerné : Monts du Cantal

13^è Edition en 2017 : 29 septembre

Format de la manifestation 2017 :

Randonnées VTT au départ de Velzic (hors Parc)

- 2 circuits « Découverte » : 9 km – D+110m ; 18 km-D+474m
- 1 itinéraire pour Vététistes confirmés et entraînés : 36 km- D+1002 m
- 1 voyage « 100% montagne » pour les Vététistes experts : 57 Km- D+1988m

Randonnées pédestres en accès libre : 6 et 16 Km au départ de Velzic + découverte des Gorges de la Jordanne à proximité.

Nombre de participants : 300 participants maximum

>>> Points forts:

- ✓ Utilisation de balisage éphémère
- ✓ Débalisage le jour même des randonnées
- ✓ Le règlement de course une obligation d'adhérer à l'engagement éco-responsable du code du vététiste et la Charte de la Mountain Bikers Foudation
- ✓ Tarif unique à 5 €
- ✓ le tri des déchets est assuré selon les modalités de tri existantes sur la CABA
- ✓ Sur les ravitaillements sont proposés, préférentiellement des produits locaux non emballés
- ✓ Chaque participant doit être muni d'un gobelet (proposé sur place)
- ✓ Utilisation de l'eau du robinet
- ✓ Les bénévoles de la Dériv'Chaîne contribuent au nettoyage des certains secteurs qui sont empruntés par la manifestation
- ✓ Flyers et affiches faits chez un imprimeur labellisé Imprim'vert

>>> Pistes de progrès:

L'association Dériv'Chaîne pour la manifestation « Dériv'Chaîne » (hors dériv'Chouettes) s'engage pour la 1^{ère} fois dans la démarche triennale « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne et du Grand Site du Puy Mary ».

L'organisateur veillera à :

- Valoriser le partenariat avec le Parc des volcans d'Auvergne et le Grand Site du Puy Mary en **affichant la mention « Manifestation partenaire du Parc des volcans d'Auvergne et du grand Site du Puy Mary »** et **en association les logos de ses partenaires** sur le site web ainsi que sur les documents imprimés de promotion de la manifestation.

- >>> Il vous est proposé d'attribuer, pour 3 ans, la mention « Manifestation partenaire du Parc » à la Dériv'Chaîne organisée par l'association éponyme, sous réserve de l'engagement de l'association à traiter les pistes de progrès identifiées sous 6 mois, et ce à compter de l'édition 2017.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-187-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

19. REVITALISATION TERRITORIALE

191 - HABITANTS & ASSOCIATIONS

191,2017,001 40 ans du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : programmation, budget et recrutement de deux services civiques

RAPPORT

En octobre 2017, le classement du Parc des Volcans d'Auvergne atteindra 40 ans. A cette occasion, le Syndicat mixte du Parc pourrait proposer une série d'**événements culturels et d'actions de communication** sur son territoire et dans l'agglomération clermontoise, entre mai et novembre 2017.

L'objectif de la démarche serait de :

- > mieux faire connaître les enjeux du Parc (territoire, patrimoines, classement PNR), ainsi que les missions et actions du syndicat mixte du Parc
- > développer le sentiment des habitants d'appartenir au territoire remarquable du Parc et la notoriété de celui-ci auprès du public notamment auvergnat.

1/ Afin de permettre cette (re)découverte du Parc, il est envisagé que la **programmation** porte sur le thème « **Voyages dans les Volcans d'Auvergne** » et comprenne :

- > des animations proposées aux habitants pour :
 - la connaissance d'enjeux du Parc et d'actions importantes menées sur le Syndicat mixte du Parc
 - la réalisation et la valorisation de productions artistiques (de type carnets de terrain, photos, textes... illustrant des spécificités observées sur le territoire) réalisées au plan individuel et/ou dans le cadre d'animations, d'ateliers, de manifestations... proposées par des acteurs du territoire (associations...) labellisées « 40 ans »
- > une exposition d'illustrations sur le Parc (avec une version itinérante)
- > un partenariat avec La Montagne sur les balades du journal 2017
- > un événement promotionnel à Clermont-Ferrand
- > l'organisation de 6 bistrot d'automne « spécial 40 ans » avec la projection en avant-première d'un film sur le Parc, puis sa diffusion sur le territoire du Parc.
- > la participation du Parc aux Rendez-vous du carnet de voyage en novembre 2017

Des actions de communication à destination du grand public et du public institutionnel accompagneraient cette programmation (presse, supports de communication papier et numérique...).

A noter : cette programmation réinvestit :

- > le contenu d'actions habituellement programmées que sont les animations nature (dans les réserves naturelles, les Espaces Naturels Sensibles, les tourbières...), les Bistrot d'automne et les Explosives du Parc
- > les carnets de terrain déjà parus dans les éditions du Magazine du Parc publiées depuis (ce support ne devant plus être édité à compter de 2017 pour des raisons de restrictions budgétaires).

2/ Cette opération reposerait sur un budget estimé à environ 50 000 euros, dont les dépenses prévues annuellement pour les opérations « Bistrot d'automne » et « Explosives du Parc » :

- > bistrot 13 000 euros
- > événementiel Clermont-Ferrand 6 000 euros
- > réalisation de l'exposition 6 100 euros
- > animations auprès des habitants 4 000 euros
- > communication* (affiches, programme, 2 bâches, sets de table, supports) 10 000 euros
- > partenariat La Montagne 8 000 euros)

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

*D'autres supports seraient proposés à la vente au sein de la boutique du Parc (notamment un carnet de voyage reprenant des illustrations de l'exposition).

Pour financer cette opération, il est envisagé de solliciter des subventions auprès de :

- > l'Europe (Leader) : 17 000 euros
- > Clermont métropole : 10 000 euros
- > la Région Auvergne Rhône Alpes : 10 000 euros

3/ Afin de contribuer à la préparation et la coordination de cette programmation, il est proposé de recruter une personne en service civique qui participerait à :

- > la conception, l'organisation et le suivi des événements culturels programmés
- > l'accueil des participants sur les événements
- > la réalisation du plan de communication du projet 40 ans.

La personne serait recrutée du 1^{er} mars au 30 novembre 2017 (9 mois) et bénéficierait de l'indemnité prévue par la législation en vigueur, ainsi que la possibilité d'être hébergé gratuitement au siège du Syndicat mixte du Parc.

➤➤➤ Il vous est proposé de :

- > valider le thème et les principes de la programmation
- > valider le budget prévisionnel et d'autoriser le Président à solliciter les financements requis auprès de l'Europe (Leader), de Clermont métropole et de la Région Auvergne Rhône Alpes
- > d'autoriser le Président à entreprendre le recrutement de deux personnes maximum en service civique durant 9 mois (de mars à novembre 2017) pour contribuer à la préparation et au bon déroulement de l'opération.

DELIBERATION

Le Bureau valide le thème et les principes de la programmation ainsi que le budget prévisionnel. Il autorise le Président à solliciter les financements requis auprès de l'Europe (Leader), de Clermont métropole et de la Région Auvergne Rhône Alpes à entreprendre le recrutement de deux personnes maximum en service civique durant 9 mois (de mars à novembre 2017) pour contribuer à la préparation et au bon déroulement de l'opération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montflosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

30. OUTILS TRANSVERSAUX

304 - STRATEGIE MARQUE PARC

304,2017,001 Actualités

RAPPORT

Contexte

Depuis 4 ans, plusieurs entreprises du territoire ont sollicité le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pour un travail en collaboration sur les pierres volcaniques, et notamment au travers de l'outil marque Valeurs Parc :

- l'association Pierres de Menet (sculpture sur pierre à Menet) en novembre 2012,
- l'entreprise Pouzzolanes des Dômes (carrière de pouzzolane et usine à Saint-Ours-les-Roches) en juin 2015,
- l'entreprise Pépite de lave (émailleuse sur lave à Antignac) en octobre 2015.

Par ailleurs, il apparaît dans la Charte du Parc la volonté d'œuvrer pour une exploitation durable des ressources géologiques du sous-sol du territoire en :

- contribuant à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et en valorisant le patrimoine géologique du PNRVA ;
- confortant et modernisant la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique.

Au vu de la diversité des entreprises concernées sur le territoire, de leur volonté de travailler en partenariat, de la recherche de reconnaissance pour leur travail, et de l'aboutissement du travail de refonte de la marque Valeurs Parc naturel régional au niveau national, il a semblé évident que l'outil marque Parc était le plus adapté dans un premier temps pour travailler sur la filière « pierres volcaniques » du territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Constitution et animation d'un groupe de travail pour proposer un cahier des charges

Un groupe de travail composé de représentants des différents métiers de la filière pierres volcaniques a été constitué, pour travailler ensemble sur la définition et la mise en œuvre de cette marque Valeurs Parc :

- Les Etablissements Mallet : carrière de pierre de Volvic à Volvic,
- Pouzzolanes de Dômes : carrière de pouzzolane à Saint-Ours,
- Rose Desmaisons : émailleuse sur lave à Antignac,
- Karine Martin : émailleuse sur lave à Pontgibaud,
- L'Association des Pierres de Menet : association de conservation de la pierre de Menet, et de mise en valeur de ce patrimoine par l'organisation d'un symposium de sculpture et valorisation,
- L'entreprise Louis Geneste : entreprise de restauration du patrimoine bâti ancien à Clermont-Ferrand,
- Valérie Renon, cheffe de projet filière pierre à MACEO,
- Convié : Thierry Courtadon : sculpteur sur lave à Volvic.

Plusieurs réunions du groupe ont été organisées entre octobre et décembre 2016. Sur la base d'une présentation détaillée de l'outil marque Valeurs Parc, ces rencontres ont permis :

- d'échanger sur la pertinence du développement d'un tel outil sur le territoire,
- de faire émerger les valeurs, les spécificités et les points forts de la filière,
- d'aboutir à la proposition d'un cahier des charges marque « pierres volcaniques ».

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- de constater une forte motivation des acteurs présents pour un travail en collaboration sur la démarche, mais également d'identifier d'autres axes de travail et de collaboration entre le Parc et ces acteurs, qui seraient cohérents et intéressants à développer par la suite.

Au cours de ces réunions, le groupe de travail a également émis la demande d'un positionnement du Parc pour un appui à la filière « pierres volcaniques ».

En parallèle, deux journées de visite sur le terrain ont été organisées dans les entreprises Mallet, Pouzzolanes des Dômes, Karine Martin, Rose Desmaisons, et le village de Menet afin de mieux appréhender le quotidien et les modes de production de ces entreprises.

Au cours du mois de janvier 2017, le cahier des charges développé au sein du groupe de travail a fait l'objet d'une relecture par :

- les chargés de mission du Parc des Volcans d'Auvergne ayant déjà travaillé sur cette filière ;
- les chargés de mission des autres PNR ayant déjà travaillé sur la pierre et mis en place la Marque Parc (PNR Avesnois, PNR Haut-Languedoc, PNR Gâtinais français) ;
- Stéphane Adam, chargé de mission Développement économique, social, tourisme à la Fédération ;
- un universitaire de Clermont-Ferrand ayant travaillé sur la géologie des Volcans d'Auvergne.

Un passage en Bureau du SMPNRVA puis en Commission marque Valeurs Parc de la Fédération des PNR (23 février 2017) seront nécessaires pour valider définitivement le cahier des charges, et ainsi mettre en œuvre la nouvelle marque « pierres volcaniques » sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne.

Suites et Perspectives

A moyen terme, outre le déploiement de la marque Valeurs Parc « pierres volcaniques » qui sera mené au moyen d'audits d'attribution courant 2017, d'autres perspectives de travail ont été identifiées.

Parmi celles-ci, la possibilité de proposer un stage en 2017 serait intéressante, et répondrait aux besoins exprimés lors de la première réunion du groupe de travail. Ce stage permettrait de mener un état des lieux de la filière sur le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, mais également de travailler sur l'utilisation historique et patrimoniale des pierres volcaniques par les sociétés au fil des ans (inventaire historique, géologique, analyse de différentes méthodes d'extraction et leur évolution, recensement des utilisations diverses des roches, du patrimoine bâti restant, appréhension de l'activité de la filière aujourd'hui et de son poids économique, proposition de pistes de valorisation

>>> Il vous est proposé de valider le cahier des charges de la marque « pierres volcaniques ». A noter qu'il est possible que ce cahier des charges connaisse des ajustements à la marge suite à son passage en Commission nationale. Le cas échéant, ces ajustements feront l'objet d'une note d'actualité pour le Bureau.

>>> Le groupe de travail demande au Bureau du Parc de se positionner sur un appui politique et institutionnel à la filière Pierres Volcaniques,

>>> Il vous est proposé d'autoriser le recrutement d'un stagiaire de 6 mois pour répondre aux attentes des entreprises du groupe de travail.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-304-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,001 Location d'hébergement pour une stagiaire de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy

RAPPORT

La réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy accueille une stagiaire afin de réaliser un stage de longue durée (ingénieur) sur l'évaluation de l'état de conservation des pelouses montagnardes et identification des pratiques agricoles.

Afin de proposer des conditions d'accueil correctes à cette stagiaire, il est envisagé de lui mettre à disposition un hébergement. Il est donc prévu que le SM PNRVA loue un studio sur la commune de Chastreix pour une durée de 6 mois (entre le 1^{er} avril et le 30 septembre), pour un loyer mensuel de 210 euros, charges incluses, soit 1260 euros.

Ces frais d'hébergement sont pris en charge à 100 % par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

➤➤➤ **Il vous est proposé de louer ces studios pour un loyer mensuel de 210 euros, charges incluses.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,002 Poste saisonnier « Berger/technicien agricole Chaîne des Puys »

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site de la Chaîne des Puys pour l'année 2017 et du projet d'inscription au patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys et Faille de Limagne, nous disposons de quatre postes de Garde Nature à temps plein et d'un Agent technique financés dans le cadre du budget annexe Chaîne des Puys à partir du mois de mai.

L'année dernière, nous avons eu l'opportunité de reconduire un poste de Garde nature Berger sur 6 mois (3 mois de Garde-Nature, 3 mois de berger, repartis sur 6 mois), dans le cadre du partenariat avec le LEPA de Rochefort Montagne et de son troupeau de brebis (et avec un soutien de la Fondation Chaîne des Puys/Faille de Limagne), ce qui nous a permis, en plus de la gestion des parcelles de Montlosier et de Vichatel, de poursuivre l'action sur la mise à disposition d'un **troupeau mobile gardé** afin de disposer **d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques »**.

Cette année, outre la nécessité de **poursuivre l'action du troupeau mobile gardé** sur les mêmes secteurs qu'en 2016, il serait important de pouvoir **disposer de la technicité agricole de ce poste** pour accompagner la réflexion entamée sur le secteur des Puys de la Vache et Lassolias avec le Conseil Départemental, les communes concernées et Vetagro-Sup, en lien avec l'estive existante dans le secteur voisin (estive de Recoleine). L'agent apporterait ainsi son expertise sur les capacités pastorales du site, pourrait faire le lien avec les éleveurs locaux, et, selon l'avancée du dossier, commencer à tester la pâture d'une partie du site. Cette action contribuerait fortement à enrichir le dossier de candidature au Patrimoine Mondial pour 2018. Elle devra faire l'objet d'une réflexion pour sa pérennisation avec le LEPA de Rochefort et les collectivités concernées.

➤➤➤ **Afin de pourvoir à la présence d'un agent à la fois Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, il vous est proposé de créer un poste de Berger technicien agricole de 6 mois de mai à octobre, sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-83 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-401-2017-002-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,003 Accueil d'un stagiaire « Création d'un observatoire de la Biodiversité, avec le Conseil départemental »

RAPPORT

La Chaîne des Puys et Faille de la Limagne est un site naturel soumis à différentes pressions (touristiques, de proximité, d'exploitation agricoles et forestières...) et faisant l'objet d'un plan de gestion mettant en œuvre différents actions.

Le maintien du bon état écologique est un objectif fixé tant par le Réseau des GRANDS SITES DE FRANCE que par l'UNESCO pour les biens inscrits au patrimoine mondial sous l'entrée « sites naturels »

Les milieux et espèces présents ont, entre autres, justifié l'intégration d'une partie du site au Réseau Natura 2000.

Cette biodiversité est en constante évolution et parfois soumise à de fortes pressions. Pour mettre en place une gestion durable et cohérente, la connaissance de cette biodiversité puis le suivi de cette évolution et son analyse sont indispensables pour la mettre en perspective avec les actions conduites, voire pour pouvoir être aussi un outil d'aide à la décision d'actions.

Ainsi, pour faire de la biodiversité un paramètre à prendre en compte dans le choix des opérations de gestion, voire un outil d'aide à la décision, notamment pour l'adaptation des travaux d'aménagement ou des documents de planification, il est important :

- d'avoir une instance décisionnelle de référence sur le volet biodiversité ;
- de connaître la biodiversité présente
- de mettre en œuvre des actions de préservation pour certaines espèces ;
- de pouvoir suivre l'évolution de la biodiversité.
- de pouvoir évaluer les impacts de certains travaux ou aménagements

De plus, pour gérer et exploiter des données, il sera important de construire un outil utilisant un système de gestion de données existant ayant fait ses preuves en fonctionnement et qui est d'ores et déjà utilisé par les naturalistes/ scientifiques. L'utilisation de ce système facilitera l'exploitation des données et potentiellement la diffusion des résultats auprès des partenaires et du grand public.

Aussi, pour initier ce travail et participer à la construction de l'Observatoire de la Biodiversité pour la Chaîne des Puys/Faille de Limagne, avec le Conseil Départemental (maître d'ouvrage) et les différents partenaires associés, un stagiaire doit être recruté au sein du SM PNRVA pour :

- recenser les pratiques d'observatoires, les études et connaissances existantes
- recenser les projets ou travaux prévus sur le territoire pouvant avoir un impact sur la biodiversité
- faire des propositions d'études complémentaires (définition, programme, chiffrage)
- participer aux réflexions d'élaboration d'un observatoire à l'échelle du site, ses modalités de partenariats et de gestion des données

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Ce stage se déroulera au sein de la cellule de suivi et mise en œuvre du Plan de gestion Chaîne des Puys/ Faille de Limagne, en collaboration avec l'EP2 notamment et également avec le Conseil Départemental (Direction des Grands Sites Patrimoniaux). Il sera important d'associer le Conseil Scientifique du Parc à cette thématique.

L'indemnisation de ce stagiaire sera faite selon la législation en vigueur.

➤➤➤ **Il vous est proposé de valider la proposition d'accueil d'un stagiaire de 5 à 6 mois pour travailler sur la mise en place d'un observatoire de la Biodiversité pour l'ensemble Chaîne des Puys/ Faille de Limagne.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,004 Animation 2017 des sites Natura 2000 « Monts Dore » - Recrutement de personnel saisonnier.

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu en 2017 dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » à répartir sur la période estivale pour une durée de 6 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier ;

- ⇒⇒ Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de Gardes Natura 2000 et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,005 Animation 2017 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » - Recrutement de personnel saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation 2017 des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » (FR 831 0066 et FR 830 1055) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 est prévu dans les conventions avec l'Etat.

Les gardes natura 2000 ont pour missions de :

- assurer la surveillance du site Natura 2000 ;
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, en particulier de l'activité pastorale et des liens avec les bergers, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les secteurs d'importante fréquentation ;
- informer et sensibiliser tous les publics ;
- contribuer à la gestion écologique et technique du site Natura 2000, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, organisation et participation aux travaux de restauration,...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...);
- contribuer aux suivis écologiques des espèces et des habitats ;
- assurer une veille et un suivi terrain (vérification préalable, pendant et après) des projets susceptibles d'avoir un impact sur les habitats et les espèces, notamment les manifestations sportives ;
- rédiger un rapport d'activité écrit et illustré des actions menées durant le contrat.

Ces agents agiront sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Garde Nature permanent sur le Cantal et la Chargée de mission en charge de l'animation des sites Natura 2000.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques ; financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000.

Il s'agit de 2 gardes-nature dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Monts et Plomb du Cantal » et « Massif cantalien » à répartir sur la période estivale pour une durée de 4 mois, basés administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Murat.

>>> Il vous est proposé, sous réserve de l'obtention des financements, de créer les deux postes de Gardes Natura 2000 saisonniers et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les contrats de travail sur la base de l'indice brut 347,
dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,006 Poste de contractuel pour l'entretien des locaux de la Réserve de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

Chaque année, nous faisons appel à un agent d'entretien contractuel qui assure la maintenance des locaux de la Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour située sur la commune de Chambon sur Lac.

➤➤➤ Pour l'année 2017, il vous est proposé de créer un poste d'agent d'entretien pour une période de 8 mois sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,007 Embauche d'un chargé d'étude saisonnier pour les Réserves naturelles des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

RAPPORT

Dans le cadre des activités des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire pour le compte de l'Etat, il apparaît nécessaire de recruter un chargé d'étude sur une durée de 6 mois pour appuyer le conservateur dans ses missions.

Ce chargé d'étude devra assurer des missions polyvalentes :

- > participer à l'élaboration du projet d'extension de la Réserve (collecte de données terrain, gestion de bases de données, rédaction, cartographie),
- > réaliser des études et suivis écologiques,
- > participer au fonctionnement de la Maison de la Réserve (accueil),
- > contribuer aux activités diverses de la Réserve naturelle.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette. Sa résidence administrative est basée à Montlosier.

Ce poste de chargé d'étude serait financé intégralement par le Ministère de l'Écologie sur le budget des Réserves naturelles.

>>> Il vous est proposé par conséquent, de créer un poste de chargé d'étude contractuel à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2017 sur la base de l'indice brut 379 et dans les conditions de l'article 3, alinéa 2, de la loi du 26 janvier 1984.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-401-2017-007-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,008 Accueil d'un stagiaire pour réaliser la réactualisation du plan de gestion de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour.

RAPPORT

Le contexte :

Créé depuis le 14 mai 1991, la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour est située sur la commune de Chambon-sur-Lac, à 7 km du village.

Il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, d'une superficie de 820,5 hectares, caractérisé à la fois par son caractère volcanique et pour la qualité de son patrimoine naturel et paysager. Sa flore est remarquable ainsi que sa faune dont le caractère montagnard est affirmé avec de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale.

Les trois missions de la réserve naturelle sont la protection, la gestion de site et la sensibilisation.

Pour assurer ces missions la réserve rédige un plan de gestion dont la durée de validité est maintenant de dix ans.

En prévision de l'actualisation de son plan de gestion, la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour souhaite obtenir un soutien technique pour l'élaboration de ce document.

L'objectif :

L'objectif de ce stage demandé par le Parc à un étudiant en Master est :

La rédaction du plan de gestion 2018-2027 avec propositions d'un nouveau plan d'interventions (opérations de gestion, de suivis scientifiques, de valorisation).

- Participation à la phase descriptive du diagnostic de la réserve naturelle (Historique, contexte socio-économique et description du patrimoine naturel).
- Participation à la phase analytique du diagnostic de la réserve naturelle (évaluation de la valeur patrimoniale, de la représentativité et des responsabilités de la RNN).
- Réalisation des fiches opérations de l'arborescence (détail de chaque opération : contexte, résultats à atteindre, coût estimé...)

⇒ Il vous est proposé d'accueillir un stagiaire en Master 2 dans le domaine de l'environnement /écologie ou équivalent sur une durée de 6 mois indemnisé selon la législation en vigueur.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été oules, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,009 Accueil d'un stagiaire à la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle.

RAPPORT

Dans le cadre des activités de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, la Maison de la Réserve ouvre ses portes chaque année en période estivale. Cet espace a pour vocation de faire découvrir le patrimoine naturel de la Réserve et plus largement du Cézallier, valoriser la gestion de la Réserve naturelle et sensibiliser les visiteurs à la préservation de l'environnement et des tourbières.

Pour appuyer le conservateur de la Réserve naturelle, il apparaît nécessaire de recruter un stagiaire sur une durée de 4 mois, pour les missions suivantes :

- > participer au fonctionnement courant de la Maison de la Réserve : installation de l'exposition, gestion du fond documentaire et promotionnel, mise en place de la boutique, gestion des stocks,
- > assurer la promotion de la Maison de la Réserve : distribution de flyers, affichage, référencement, relations avec la presse,
- > assurer la permanence estivale de l'exposition : accueil et information du public, animation de l'espace muséographique,
- > développer des projets de sensibilisation et de communication,
- > contribuer aux activités diverses de la Réserve naturelle.

Le stagiaire agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur des réserves naturelles nationales des Sagnes de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette. Il sera hébergé dans les locaux de la Réserve naturelle à La Godivelle.

Il sera indemnisé suivant la législation en vigueur. Ce poste serait financé intégralement par le Ministère de l'Ecologie sur le budget des Réserves naturelles.

>>> Il vous est proposé de recruter un stagiaire pour une durée de 4 mois.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-401-2017-009-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,010 RNN Chastreix-Sancy et vallée de Chaudefour : recrutement d'un garde saisonnier

RAPPORT

Dans le cadre de la gestion des réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la vallée de Chaudefour, dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est gestionnaire, il apparaît nécessaire de procéder au recrutement d'un garde saisonnier pour une durée de 6 mois.

Ce garde saisonnier aura pour missions de :

- assurer la surveillance des RNN,
- assurer des contacts réguliers avec les acteurs du territoire, par une présence assidue sur le terrain, en particulier sur les crêtes du Sancy, lieu d'une importante fréquentation,
- informer et sensibiliser tous les publics,
- contribuer à la gestion écologique et technique des RNN, en réalisant des travaux d'entretien (entretien des sentiers, enlèvement des déchets, suivi des travaux de restauration du sentier du Puy de Sancy...) et en effectuant la maintenance des équipements et des matériels (signalétique...),
- contribuer aux suivis écologiques (suivi oiseaux, insectes et plantes)
- rédiger un rapport d'activité des actions menées ces 6 mois, notamment des chantiers « sentiers » réalisés sur les crêtes.

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc, de la responsable de l'EP2 et des conservateurs des réserves naturelles. Il sera basé administrativement dans les locaux de la réserve à Chastreix.

Ce poste est intégralement pris en charge par des financements d'Etat (MEDDE/DREAL Auvergne) dédiés à la gestion aux RNN (83 % RNN Chastreix-Sancy et 17 % RNN Chaudefour).

⇒ Il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 6 mois, comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2017, sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le


Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-401-2017-010-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

401 - RESSOURCES HUMAINES

401,2017,011 Poste saisonnier hôtesse d'accueil à la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour

RAPPORT

La Maison de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour doit préparer le recrutement de son personnel pour l'accueil pendant la saison estivale 2017.

Il s'agit d'une hôtesse chargée de l'accueil des groupes et du public estival.

➤➤➤ **Il vous est proposé par conséquent de créer un poste d'hôtesse ou hôte d'accueil pour une période de 4 mois maximum répartie sur la période du 1er mai 2017 au 31 août 2017 sur la base de l'indice brut 347 et dans les conditions de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

401 RESSOURCES HUMAINES

401.2017.012 Recrutement d'un poste CAE pour la maison du Parc en 2017

RAPPORT

De manière à répondre au plus juste au contexte financier actuel, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc des Volcans, en date du 8 Décembre 2016, a validé dans son rapport d'orientation budgétaire, le non renouvellement du contrat de saisonnier, dans les conditions habituelles, à la maison du Parc pour 2017.

Cependant, de manière à maintenir un cadre favorable à l'accueil du public à Montlosier, il est envisagé d'embaucher une personne en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi-CAE.

Le CAE est un **contrat aidé** dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière de l'Etat à hauteur de **75 %** pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'insertion.

Les caractéristiques de ce type de contrat pour la maison du Parc sur la saison 2017 :

- un contrat à durée déterminée de 6 mois (Avril-Septembre)
- un temps partiel (24h semaine)
- une rémunération au SMIC horaire
- un accompagnement managérial (un tuteur et une formation adaptée au poste)

Le Parc a été démarché par l'association Cap Emploi, œuvrant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Dans l'ensemble des candidatures proposées par cette dernière, un profil répond exactement aux caractéristiques du poste de saisonnier à la maison du Parc. Le handicap de cette personne reste compatible avec la fonction d'accueil qui lui sera impartie.

Le Parc pourra, de ce fait, faire valoir le coût global du salaire de ce poste dans le cadre de sa contribution au titre du handicap.

>>> Il vous est proposé d'autoriser le président à engager les démarches auprès de l'Etat pour recruter un CAE pour une période de 6 mois sur l'année 2017.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à engager les démarches auprès de l'Etat pour recruter un CAE pour une période de 6 mois sur l'année 2017.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-401-2017-012-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40. MOYENS GENERAUX

402 - MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402,2017,001 Renégociation des emprunts contractés par le PNRVA

RAPPORT

Vu la faiblesse des taux pratiqués actuellement, et malgré le montant élevé des indemnités de remboursement anticipé imposées par les établissements prêteurs, il paraît intéressant de renégocier les crédits contractés par le PNRVA.

Pour information, ci-dessous l'état de la dette au 01/01/2017 :

Année	OBJET DE	DUREE	TAUX	DETTES A	DETTES AU	ANNUITE	DONT	
réalis.	L'EMPRUNT	(années)		L'ORIGINE	01/01/2017	2017	INTERETS	CAPITAL
2006	Aménagement cheminements Chaîne des Puys (tranche 1)	20	3,72%	370 000 €	185 000 €	25 382,00	6 882,00	18 500,00
2008	Réhabilitation Maison du Parc	20	4,78%	360 000 €	212 743 €	27 897,67	10 169,11	17 728,56
2014	Création chaufferies bois Montlosier	15	2,60%	120 000 €	102 682 €	10 568,38	2 669,74	7 898,64
2015	Construction garage et parking Montlosier	15	2,00%	120 000 €	112 000 €	10 240,00	2 240,00	8 000,00
TOTALUX					612 425 €	74 088,05	21 960,85	52 127,20

Concernant les deux derniers emprunts contractés en 2014 et 2015, vu les taux obtenus, il ne paraît pas intéressant, du fait des frais que cela générerait, d'envisager une renégociation de ces derniers.

Par contre, une étude a été réalisée pour les crédits contractés en 2006 et 2008.

Ci-dessous les résultats de cette étude :

1) Emprunt pour la réhabilitation de la Maison du Parc :

En 2008, cet emprunt a été contracté auprès de DEXIA pour un montant de 360 000 € sur une durée de 20 ans. En 2013, en raison du plan de résolution ordonnée de DEXIA, cet emprunt a été transféré à la Caisse Française de Financement Local, et sa gestion à la Société de Financement Local.

En raison du taux élevé (4,78 %), une renégociation du taux a été demandée. La seule possibilité proposée par la SFIL fut le rachat total du crédit à l'issue de la prochaine échéance (1^{er} mars 2017) avec une indemnité de remboursement anticipé, calculée actuariellement, se chiffrant à 55 930,11 €. Le montant des intérêts restant dû s'élevant à 55 930,11 € dans le cadre du nouveau crédit auprès d'un autre établissement financier.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206_402-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

2) Emprunt pour l'aménagement des cheminements de la chaîne des Puys (tranche 1) :

Cet emprunt a été contracté en 2006 auprès de la BPMC pour un montant de 370 000 € à un taux de 3,72 % sur une durée de 20 ans.

Une renégociation du taux a été demandée à la BPMC.

Cette dernière a proposé un réaménagement du prêt après la prochaine échéance (23 mars 2017) à un taux de 1,75% sur la durée résiduelle de 9 ans (capital restant dû : 166 500 €), moyennant des frais s'élevant à 9 990 €.

Dès lors, 3 solutions s'offrent à la collectivité.

Ci-dessous, le tableau comparatif de ces différentes options ainsi que les coûts correspondants :

		Capital restant dû au 24/03/2017	Taux	Frais de réaménagement ou de rembt anticipé	Capital restant dû	Montant des intérêts sur 9 ans	Coût total
1	Situation actuelle	166 500 €	3,72%	0 €	166 500 €	30 969 €	30 969 €
2	Proposition réaménagement BPMC	166 500 €	1,75%	9 990 €	166 500 €	14 569 €	24 559 €
3	Rachat total puis crédit auprès d'une autre banque	166 500 €	0,80%	18 500 €	185 000 €	7 400 €	25 900 €
			à 1%			à 9 250 €	à 27 750 €

NB : Dans le 3ème cas, le capital restant dû est augmenté de l'indemnité de remboursement anticipé. Cette dernière serait financée dans le cadre du nouveau crédit.

L'option 2 est la plus intéressante ; malgré des frais conséquents, le réaménagement proposé par la BPMC engendrerait une économie de plus de 6 400 €.

>>> Il vous est donc proposé d'accepter la proposition de réaménagement du crédit de la BPMC et d'autoriser le Président signer les documents relatifs au nouveau prêt.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-402-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX

402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

402.2017.002 Demande de sursis de versement et de remise gracieuse de responsabilité du régisseur titulaire de la boutique de la Maison du Parc.

RAPPORT

La boutique de la Maison du Parc a été l'objet d'un vol de 480 € sans effraction en novembre 2016. Le régisseur titulaire de ladite boutique, Chantal Faure, qui a constaté les faits, a procédé aussitôt aux démarches nécessaires :

- dépôt de plainte à la gendarmerie de St Amant Tallende
- courrier d'information auprès de la Trésorerie de Rochefort Montagne (comptable public)

A ce jour nous n'avons aucun retour des suites de l'enquête.

Néanmoins, le régisseur titulaire est en mesure de demander de bénéficier d'un sursis pour le versement de la somme de 480 € ainsi que d'une décharge gracieuse de responsabilité.

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à donner un avis favorable sur les demandes de sursis de versement et de remise gracieuse de responsabilité du régisseur titulaire de la boutique du Parc Chantal Faure.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à donner un avis favorable sur les demandes de sursis de versement et de remise gracieuse de responsabilité du régisseur titulaire de la boutique du Parc Chantal Faure.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-402-2017-002-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS°), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

40 MOYENS GENERAUX
402 MOYENS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS
402.2017.003 Mise en place d'une deuxième ligne de trésorerie

RAPPORT

Dans l'attention du versement des contributions statutaires, et afin de pouvoir payer notamment le salaire des agents, il est nécessaire de procéder à l'ouverture d'une seconde ligne de trésorerie à hauteur de 250 000 €.

Lors de la consultation en décembre 2016 pour l'ouverture d'une première ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €, le CACF avait fait la meilleure proposition.

Pour l'ouverture de cette seconde ligne de trésorerie, seul cet établissement financier a été consulté, et les conditions proposées sont inchangées.

Les caractéristiques de cette proposition sont les suivantes :

- montant : 250 000 €
- durée 12 mois
- calcul des intérêts : taux indexé : Euribor 3 mois majoré de 1,20 %
L'Euribor est l'un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro. Pour info. L'Euribor 3 mois du 31/01/2017 est de -0.327%.
- paiement trimestriel des intérêts (à terme échu)
- mise à disposition des fonds par virement
- frais de dossier : 250 000 x 0.20% = 500 €
- Mise en place au 23/02/2017

>>> Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette deuxième ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'ouverture de cette deuxième ligne de trésorerie dans les conditions du présent rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-402-2017-003-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

50. MANAGEMENT DURABLE DU PARC

504 - VISITEURS & PRATIQUANTS LOISIRS PN

504,2017,001 Application des tarifs de la Boutique du Parc pour l'année 2017

RAPPORT

Il y a lieu de reconduire ou d'appliquer les nouveaux tarifs pour l'année 2017 sur les articles vendus dans les boutiques gérées par le syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis en annexe à compter du 1^{er} mars 2017.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

PARC DES VOLCANS	Prix TTC au 01/03/2017
Volcanologie Chaîne des Puys carte+livret(bilingue)	23,85 €
Volcanologie de la Chaîne des Puys (carte seule)	11,85 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (F)	9,65 €
Volcans Auvergne La Menace d'1 éruption	12,15 €
Cahier Nature-Enfants N°3 « Parc »	4,00 €
Dépêche « Volcanisme en Auvergne » (GB)	9,50 €
Guide équestre Dôme Sancy	14,70 €
Guide équestre Cézallier Limon	15,00 €
Cahier coloriage	4,50 €
Dépêche Architecture Rurale	4,00 €
Dépêche Faune sauvage du Parc des Volcans	4,00 €
Dépêche Lacs des Volcans d'Auvergne	5,50 €
Sentiers Découverte La Godivelle	2,00 €
Cahier Nature-Enfants « L'habitat rural »	5,00 €
Sac à dos	25,00 €
Cartes Postales Parc	0,50 €
Cartes Postales Chaudesfour	0,50 €
Tee-shirt Enfant	11,00 €
Casquette	10,00 €
Polo siglé Parc	23,00 €
Couteau d'Aurillac	39,00 €
Couteau Coursol	13,00 €
Jumelles	23,00 €
Stylo bois gravé	3,00 €
Boîte de Crayons de couleur	4,50 €
Podomètre	4,50 €
Bâton de rando	29,50 €
Maquette Chaumière de Granier	2,00 €
Jeu "Parc en jeu"	25,00 €
Bloc note écolo	4,50 €
Set crayons à dessin	8,50 €
Sac de jute "siglé Parc"	3,50 €
Posters panoramiques	6,00 €

EDITIONS FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE	Prix TTC au 01 /03/2017
G R. 30 /441 Volcans & Lacs d'Auvergne	16,20 €
G R. 400 Volcan du Cantal Pays de St Flour	15,70 €

EDITIONS IGN	Prix TTC au 01/03/2017
Carte IGN Auvergne 1/250 000	6,20 €
Carte Clermont Montluçon-Mauriac	7,85 €
Carte Clermont Aurillac-St Flour	7,85 €

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-504-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Carte IGN Cantal 1/25000	12,00 €
Carte IGN Sancy 1/25000	12,00 €
Carte IGN Ch.Puys 1/25000	12,00 €
Carte IGN Cezallier 1/25000	12,00 €
Carte IGN Riom 1/25000	12,00 €

CHAMINA	Prix TTC au 01 /03/2017
P.R. Sancy Artense (nouvelle édition)	10,00 €
P.R. Volcan Cantalien	15,00 €
P.R. Clermont Issoire	14,00 €
P.R. Lembron Pays des Couzes	13,50 €
P.R. Chaîne des Puys	15,00 €
Carte et guide pédestre Sancy	9,50 €
Les incontournables balades Volcans d'Auvergne	8,00 €
P.R. Le Volcanisme en Auvergne	15,50 €
P.R. Les Cheires d'Aydat	8,00 €
P.R. Le Puy de Dôme	15,00 €
P.R. Côté Chemin Sancy Artense	6,50 €
P.R. Côté Chemin Dômes Sancy	7,00 €
Guide Géologique des Monts du Cantal	24,50 €
PR Puy de Dôme - Activités Nature	13,70 €
Le Cantal cœur du Massif	10,00 €

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DIVERS	Prix TTC au 01/03/2017
Livret Chaîne des Puys	5,00 €
Livret Réserve Chaudefour (F)	2,00 €
Livret Réserve Chaudefour (GB)	2,00 €
Fiches Nature Réserve Chaudefour	1,55 €
Livret La Godivelle	5,50 €
Guide Balades Nature dans les Volcans	14,00 €
Topoguide Escalade	22,00 €
Guide Chauve Souris en Auvergne	7,00 €
Guide Papillons d'Auvergne	7,00 €
Guide entre Terre et Eau	7,00 €
Livret Faune Sauvage	5,00 €
Livret Flore Sauvage	5,00 €
Guide Itinéraire Nature	7,00 €
Livre A l'ombre des Volcans	30,00 €
Guide "Quelle est donc cette fleur"	21,90 €
Carnet Art roman Basse Auvergne	7,50 €
Carnet Marie en Basse Auvergne	7,50 €
Carnet Miroirs de l'Auvergne	7,50 €
Carnet Art sacré dans le Puy de Dôme	7,50 €
Chaîne des Puys Rando facile	7,00 €
Volvic une pierre des hommes	86,00 €
Plasticien du Puy de Dôme	7,50 €
Livre La nature aux 4 saisons	22,50 €
Livre Les jardins et les légumes	15,00 €
Livre Les toques vertes	11,50 €
Herbier Ed. Hachette	22,50 €
Volcans de France Ed. Pyros	15,20 €
Nature en Poche Les Volcans Ed. Pyros	7,60 €
Aquarelles et poésies en Auvergne	20,00 €
Eruption N°23 Ed. Pyros	10,00 €
99 questions : notre planète terre dans l'univers	18,00 €
Planète volcan : comprendre le volcanisme -CRDP	24,00 €
Sites naturels et faune d'Auvergne	28,00 €
Livre + DVD Planète Cézalier	20,00 €
Cahier de recettes auvergnates	10,00 €
Guide Fleurs sauvages Ed Debaisieux	16,50 €
Guide Champignons Ed Debaisieux	15,50 €
Guide Plantes médicinales Ed Debaisieux	12,50 €
Fleurs des volcans et du Puy Mary	12,00 €
Stickers animaux de la forêt	3,60 €
Livre/cd Jardin d'insectes	25,00 €
Graines de semence bio	3,95 €
Les volcans racontés aux enfants	4,90 €
Quelle vache la salers	4,50 €
Parc des volcans entre ciel et terre	19,00 €
La ferrandaise	29,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20170206-504-2017-001-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2017
 Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Nos oiseaux-Ed Debaisieux	13,50 €
Livre Pierre de Volcans	49,00 €
Les Itinéraires Médias Puy de Dôme	24,90 €
Livre Le Volcans aux abeilles	33,50 €
Livre Peintre et Bâtitseurs Chaudefour	9,00 €
Guide Géologique Auvergne - BRGM	24,90 €
Plantes comestibles Ed Debaisieux	16,50 €
Irréfutable Chaîne des Puys	25,00 €
Livre "Papillon Azuré"	12,00 €
La Chaîne des puys vue du ciel	9,50 €
Faune sauvage d'auvergne et du limousin	24,90 €
Atlas des mammifères d'Auvergne	29,90 €
L'art de la pétrification	12,00 €
Croyances, superstitions, mystères de nos régions	16,50 €
Livre L'Artense le dernier royaume d'Auvergne	25,00 €
Livre L'Histoire d'une montagne cantalienne	10,00 €
Livre A la découverte des volcans d'Auvergne	10,00 €
Miel de Montagne 250 g	6,00 €
Miel de Montagne 500 g	9,90 €
Pâtés Rillettes Salers	4,50 €
Plats Cuisinés Salers	12,00 €
Biscuits Carrés de Salers	5,00 €
Biscuits Croquants	3,95 €
Brioche à la Tome	6,80 €
Sachet Racines de gentiane	7,70 €
Amer des Montagnes(poudre de racines gentiane)	5,50 €
Vinaigre de miel	4,90 €
Moutarde au miel	4,20 €
Huile d'olive bio	6,50 €
Pâte à tartiner noisettes miel	6,00 €
Colonne 3 miels	10,00 €
Jus de pomme artisanal	3,50 €
Pouzzolanne des volcans	7,90 €
Tisanes	4,00 €
Pain d'épices	5,50 €
Aromates	4,00 €
Sirop artisanal	4,00 €
Confitures artisanales	4,50 €
Cornets de murat	5,00 €
Compotes artisanales	4,00 €
Chutneys	4,90 €
Saucisses sèches de viande salers	8,90 €
Glaces et sorbets	2,80 €
Poster Lavina 16 Cartes Post.	6,10 €
Pochette 24 cartes Postales	7,60 €
Cartes Itinéraire Chaudefour	1,00 €
Cassette Hardes dans les Dore	24,40 €
Jeu des Réserves Naturelles	13,70 €
Cassette VHS Volcans	9,90 €
DVD Histoire Volcans d'Auvergne	19,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20170206-504-2017-001-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2017
 Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Carte Géorelief Puy de Dôme	9,95 €
Carte Géorelief Cantal	14,95 €
CD Musique Traditionnelle	12,00 €
CD Musique Traditionnelle	15,00 €
Torchons Passion des Toiles	5,00 €
Porte clefs Logo Parc	7,00 €
Bague fantaisie	18,00 €
Tour du Cou	19,90 €
Liqueur Gentiane 15° ou gentiane/cassis	11,50 €
Liqueur Gentiane 16°	13,90 €
DVD Puy Mary Pays de Chamois	14,00 €
Savon végétal au lait d'anesse ou lait de vache	5,00 €
Jeu Mémo petite terre	9,90 €
Painturlulu	16,50 €
Jumelles enfant	14,90 €
Sac de billes	3,60 €
Huiles essentielles	12,50 €
Synergies aromatiques	11,80 €
Diffuseur électrique "Aroma"	29,90 €
Diffuseur faïence voiture	5,20 €
Panier gourmand garni	22,90 €
Pâte à modeler	5,90 €
Savon végétal miel	6,00 €
Pack 4 savons ou kit bien être	18,00 €
Bougies végétales (miel etc..)	5,00 €
Poster Cantal AOP	3,00 €
Cartes postales dessins paysages	1,20 €
Puzzle "Drôles de petites bêtes"	14,90 €
Marionnettes "Animaux de la forêt"	11,00 €
Oiseaux peluches "sonores"	11,50 €
Loto découverte "qui mange quoi"	12,00 €
Animal à trainer en bois du Jura	16,90 €
Petit bâtisseur (100 planchettes en bois)	14,90 €
Quilles bois naturel (lots de 6)	12,50 €
Set poivre et sel (ou épices) en bois tourné	12,00 €
Lampe veilleuse décorative en bois tourné	15,00 €
Mangeoire à oiseaux en bois tourné	21,50 €
Lave émaillée petit modèle	6,50 €
Lave émaillée moyen modèle	12,00 €
Lave émaillée grand modèle	20,00 €
Dessous de plat	38,00 €
Porte-photo en lave émaillée	15,00 €
Cartes postales lithographie vallée chaudes	1,00 €
Bière artisanale 33 cl	2,60 €
Bière artisanale 75 cl	5,70 €
Bière artisanale BIO	5,70 €
Cerf volant kit	7,00 €
Cerf volant prêt à voler	10,00 €
Bijoux fantaisie recyclés	16,00 €
Accessoires opizut emballés	8,00 €

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20170206-504-2017-001-DE
 Date de télétransmission : 15/02/2017
 Date de réception préfecture : 15/02/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Déco grès/céramique petit modèle	6,00 €
Déco grès/céramique grand modèle	20,00 €
Poterie petit modèle	10,00 €
Poterie moyen modèle	12,00 €
Poterie grand modèle	15,00 €
Posters Eau de Chauffeur	6,00 €
Puzzle Chaine des Puys	19,90 €
Produits comestiques	12,00 €
Minéral sous blister	3,90 €
Flacon minéraux	2,90 €
Kit 2 pelotes mohair soie	27,00 €
Kit 3 pelotes mohair soie	42,00 €
Bonnet ou kit 2 pelotes 100 % mohair	29,00 €
Echarpe tricotée	39,50 €
Echarpe tissée	42,50 €
Mitaines ou gants fantaisies	29,50 €
Pelote de laine à l'unité	10,50 €

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président le Président à appliquer les tarifs suivant les tableaux fournis en annexe à compter du 1^{er} mars 2017.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 6 février 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A,2017,001 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PONTGIBAUD.

RAPPORT

La commune de Pontgibaud a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en novembre 2016 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne Publique Associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU**, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 10 novembre 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.**

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Pontgibaud a approuvé la Charte 2013> 2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune de Pontgibaud repose sur quatre orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > Créer les conditions du renouveau démographique et de la diversification de l'habitat.
- > Favoriser l'activité économique.
- > Optimiser le cadre de vie et le niveau de service.
- > Protéger et valoriser le patrimoine naturel et paysager.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc et est assorti des recommandations suivantes :

➤ Justification des orientations et prise en compte de la Charte du PNRVA :

Les éléments de la Charte du Parc évoqués dans le Rapport de présentation sont trop génériques. Nous recommandons d'intégrer dans ce document les éléments cartographiés du Plan Parc (structures de paysage, réservoirs de biodiversité, etc.) et notamment les « *mesures de maîtrise de l'urbanisation* » (cf. légende du Plan Parc). Nous notons cependant que les « *espaces de requalification* » et « *l'espace de respiration* » ont été respectés dans la traduction du projet de PLU (zonage).

Le potentiel de foncier constructible semble raisonné et en adéquation avec les ambitions et dynamiques démographiques de la commune et nous notons les efforts de réduction des surfaces ouvertes à l'urbanisation par rapport au POS (environ 7 hectares de zones à urbaniser pour environ 100 nouveaux habitants dans les 15 ans à venir dans le projet de PLU). Cependant, nous vous invitons à intégrer dans le Rapport de présentation et le PADD les données et justifications nécessaires à la compréhension des choix en matière d'ambitions démographiques et des besoins en matière foncier constructible (scénarios, population à accueillir, nouveaux logements, besoins fonciers, etc.).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-A-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

➤ **Architecture et patrimoine bâti :**

Nous recommandons d'intégrer dans le diagnostic une analyse du patrimoine bâti et de l'architecture sur le territoire communal. Le règlement du PLU pourra être complété au regard de cette analyse.

De plus, le PLU offre la possibilité d'identifier des bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement de destination, par exemple en raison de leur intérêt patrimonial ou architectural. L'analyse du patrimoine bâti peut permettre l'identification des bâtiments agricoles susceptibles de faire l'objet de changements de destination.

Le petit patrimoine bâti (croix, fontaines, lavoirs, etc.) occupe une place importante dans le paysage rural. Ces éléments identitaires sont les témoins de l'histoire communale et des savoir-faire locaux. Nous proposons que le diagnostic de PLU répertorie les objets de petit patrimoine bâti non protégé de la commune. L'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme peut être utilisé pour identifier ces objets (au plan de zonage).

➤ **Assurer une meilleure prise en compte de la Trame verte et bleue (TVB) :**

Le projet de PLU intègre la fonctionnalité de la TVB : zonage Naturel et Agricole, identification des zones humides, etc. Cependant, nous recommandons de tendre vers une traduction plus fine de la Trame verte et bleue, via l'utilisation de zonages indicés accompagnés de prescriptions spécifiques relatives à la protection de ces milieux (règlement adapté, etc.).

Les structures boisées, telles que les haies et ripisylves, contribuent à la mise en œuvre de la TVB. Nous invitons la commune à porter une attention particulière à la protection de ces haies (identifiées au diagnostic) et aux ripisylves de la Sioule.

➤ **Zone de Chaumeix / future zone d'activités économiques :**

Le PLU identifie au nord du bourg une zone 1AUz permettant l'accueil d'activités économiques. L'ouverture à l'urbanisation de cette zone est soumise à un plan d'aménagement d'ensemble. Dans ce cadre, l'aménagement devra faire l'objet d'une attention particulière : intégration paysagère, lien avec l'infrastructure routière, préservation de la silhouette du bourg, gestion des eaux, vérification de la présence de zones humides, préservation du patrimoine naturel et arboré, etc.

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du SMPNRVA décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune de Pontgibaud.

(Grille d'analyse en Annexes)

➤➤➤ **Il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune Pontgibaud.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-A-2017-001-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 13h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1voix), VIGUES (1 voix) et Messieurs BOYER (1 voix + 1 Pouvoir de GISCARD d'ESTAING + 1 Pouvoir DELCROS), CHEVALEYRE (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix) MARION (1 voix).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A,2017,002 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de MUROL

RAPPORT

La commune de Murol a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 12 octobre 2016 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne Publique Associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet de PLU**, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 23 novembre 2016 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.**

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de Murol a approuvé la Charte 2013>2025 et a adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc naturel régional.

Le projet de PLU de la commune de Murol repose sur trois orientations générales définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), à savoir :

- > Développer le territoire
- > Mettre en valeur les qualités du territoire
- > Préserver et accompagner la dynamique agricole

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc assorti des réserves suivantes :

Redéfinir les projections démographiques et les potentialités foncières :

Le projet de PLU expose deux scénarios démographiques (projection INSEE et continuité des dynamiques observées). Or, les objectifs d'accueil de population du PADD (900 habitants en 2030) sont supérieurs aux deux scénarios présentés dans le diagnostic. Par ailleurs, le potentiel foncier du PLU (36 hectares pour 1050 habitants en 2030) n'est pas en cohérence avec les objectifs démographiques du PADD et les scénarios proposés. Celui-ci apparaît surévalué au regard des réalités du territoire.

→ Nous invitons la commune à clarifier les ambitions démographiques du PLU : s'appuyer sur les scénarios afin de définir des objectifs d'accueil de population réalistes, évaluer les besoins fonciers et en nouveaux logements nécessaires à l'accueil de nouvelles populations.

Réévaluer les zones Ug en lien avec les objectifs démographiques et paysagers :

Le PLU définit de larges zones Ug (zones de quartiers périphériques) au niveau des bourgs et des hameaux (à l'est de Beaune, à Chautignat, au bord du lac, au sud du bou château). Ces zones Ug ont tendance à renforcer les dynamiques d'urbanisme à l'œuvre et menacent la lisibilité paysagère des silhouettes de bourgs et des

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

→ Nous invitons la commune à revoir les périmètres de ces secteurs au vu des enjeux démographiques et paysagers, notamment les deux zones Ug situées à proximité du bourg de Murol. Il nous semble préférable de limiter le potentiel constructible aux seules dents creuses, en limitant au maximum les extensions urbaines et en définissant des limites franches d'urbanisation. Il est également possible, sur certains secteurs, de prévoir des plans de recomposition de l'espace, de délimiter des espaces de respiration entre les bourgs, d'indiquer les possibilités de densification, etc.

De plus, nous recommandons une traduction réglementaire plus approfondie sur les points suivants :

Assurer une meilleure prise en compte de la Trame verte et bleue (TVB) :

Le projet de PLU intègre la fonctionnalité de la TVB. Cependant, nous recommandons de tendre vers une traduction plus fine de la Trame verte et bleue, via l'utilisation de zonages indicés accompagnés de prescriptions spécifiques relatives à la protection de ces milieux (règlement adapté, etc.). Nous invitons la commune à porter une attention particulière à la protection du patrimoine boisé, notamment les haies et ripisylves.

Architecture et patrimoine bâti :

Le diagnostic comprend une analyse du patrimoine bâti et de l'architecture. Le règlement pourra être complété au regard de cette analyse, afin de mieux encadrer les constructions, les formes urbaines et les aménagements, et ainsi veiller à la qualité des projets.

Le petit patrimoine bâti (croix, fontaines, lavoirs, etc.) occupe une place importante dans le paysage rural. Ces éléments identitaires sont les témoins de l'histoire communale et des savoir-faire locaux. Nous proposons que le diagnostic de PLU répertorie les objets de petit patrimoine bâti non protégé de la commune. L'article L.123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme peut être utilisé pour identifier ces objets (au plan de zonage).

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du PNRVA. Le Bureau du SMPNRVA décide de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune Murol.

(Grille d'analyse en Annexes)

➤➤➤ **Il est proposé au Bureau de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune Murol.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 6 février 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20170206-A-2017-002-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017